MIAT Préfecture : 059-225900018-20260930-AR47097H1-AR
Date de l'AR : 01/10/2026

DGA Partenaire et Ressources
Direction des Ressources Humaines

Arrêté n° AR-DRH/2026/849

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

Vu le Code Général de la Fonction Publique - livre II TITRE I - titre V Partie R et partie L sur les Comités Sociaux Territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2021/229 du 1er juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu la délibération n° DRH/2022/200 du 30 mai 2022 fixant le nombre de représentants pour chaque collège à :
- 12 représentants titulaires et 12 représentants suppléants pour le collège employeur ;
- 12 représentants titulaires et 12 représentants suppléants pour le collège des représentants du personnel ;
et maintenant le paritarisme ;

Vu les élections professionnelles qui se sont déroulées le 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté départemental du 29 janvier 2026 portant composition des représentants du personnel au Comité Social Territorial ;

Vu le départ à la retraite de Madame Nathalie DHAINAUT le 1er août 2026 pour le syndicat CFDT;

Vu la liste déposée par le syndicat CFDT au scrutin du 8 décembre 2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1. Le Comité Social Territorial est présidé par Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil Départemental. En cas d'empêchement, celui-ci se fera représenter par Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER, Vice-Président du Conseil Départemental.

ARTICLE 2. Les dispositions de l'arrêté du 29 janvier 2026 sont abrogées.

ARTICLE 3. Sont désignés pour représenter le Département au sein du Comité Social Territorial :

Membres titulaires

Elus sur la liste présentée par le syndicat SUD :
Madame Dominique THIERY
Monsieur Olivier TRENEUL
Madame Sophie THOMAS
Monsieur Alexandre ROUBINOWITZ

Publié sur le site lenord.fr le 1 octobre 2026

Elus sur la liste présentée par le syndicat CFDT :
Madame Yannick TEBAR
Monsieur Nicolas DORLET
Madame Maryse LEMPEREUR

Elue sur la liste présentée par le syndicat CGT :
Madame Nathalie LA SPINA

Elu sur la liste présentée par le syndicat CFTC :
Monsieur Vincent DUMOULIN

Elu sur la liste présentée par le syndicat FAFPT :
Monsieur Antoine DESMARETZ

Elue sur la liste présentée par le syndicat SNT CFE - CGC :
Madame Sabine BOUILLET

Elue sur la liste présentée par le syndicat UNSA :
Madame Priscilla PETITPRE

Membres suppléants

Elues sur la liste présentée par le syndicat SUD :
Madame Chrystel DIEUSAERT
Madame Sophie DUCROT
Madame Frédérique HALLIEZ
Madame Lysiane VEROVE

Elus sur la liste présentée par le syndicat CFDT :
Madame Stéphanie DEKENS
Monsieur Laurent FAUCON
Monsieur Samuel DELCOURT

Elue sur la liste présentée par le syndicat CGT :
Madame Christine BUTRUILLE

Elue sur la liste présentée par le syndicat CFTC :
Madame Caroline PLUSS

Elue sur la liste présentée par le syndicat FAFPT :
Madame Delphine CUSTOZA

Elue sur la liste présentée par le syndicat SNT CFE - CGC :
Madame Sophie MASSON

Elu sur la liste présentée par le syndicat UNSA :
Monsieur Gaël TANGE

ARTICLE 4. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5. Madame la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet départemental lenord.fr et notifié à chacun des membres du Comité Social Territorial.

Signé électroniquement à Lille le 30/09/2026

Christian POIRET
Président du Département du Nord